



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vidéocassettes, DVD et jeux vidéo

Question écrite n° 109611

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le succès des jeux vidéo auprès des enfants et des jeunes. La grande majorité des éditeurs et producteurs de jeux vidéo, notamment français, heureusement des « codes de conduite » et une certaine éthique. Cependant, il existe sur le marché des jeux vidéo dont le contenu est très violent. Aussi, elle lui demande de lui indiquer s'il entend prendre des mesures afin que ces jeux vidéo fassent l'objet d'un contrôle et d'une véritable classification, au même titre que les films ou les émissions de télévision, en raison de leur développement à travers les jeux sur Internet et les téléphones mobiles. Cette mesure aiderait les parents à guider leurs enfants dans le choix des jeux vidéo, notamment en ligne, grâce à une signalisation claire et cohérente.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109611

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11480